

Le 09/09/2025

Pour le Cheval LOT 65 VENDEUR

Chez SARL VENTES OSARUS

613 Chemin du lieu Hauton, 14100 LES MONCEAUX, France

ORDONNANCE N° CH0004726

Médicaments administrés (A ne pas délivrer ultérieurement)

- **RHEUMOXIDYL INJECTABLE FL. 100 ML** : Administrer 10 ml par voie intra-veineuse

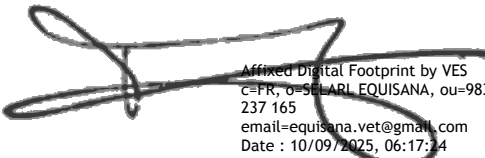
Délai Viande: Exclu 0 jour **Délai indicatif dopage:** Supérieur à 6 jours
Administré hors AMM

Renouvellement : ☒ Interdit ☐ Autorisé

Les délais indiqués pour la consommation humaine (viande, lait, oeufs) sont à prendre en compte à partir du dernier jour d'administration du médicament.

(*) Produits positifs au contrôle antidopage : La liste des substances interdites figurent dans l'annexe de **Arrêté du 2 mai 2011 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article L. 241-2 du code du sport** .
Le propriétaire déclare avoir été parfaitement informé concernant ces produits signalés en outre par * dans l'ordonnance.
Il est rappelé qu'en l'absence de données scientifiques fiables, les délais mentionnés sont **des délais indicatifs minimums avant compétition** et que ceux-ci ne sont fiables qu'en présence d'analyse de dépistage qui doivent être effectuées à la demande du propriétaire dans le délai mentionné ci-dessus.

Typhaine TISSOT
Docteur vétérinaire
N° d'ordre : 34233



Affixed Digital Footprint by VES
c=FR, o=SELARL EQUISANA, ou=983
237 165
email=equisana.vet@gmail.com
Date : 10/09/2025, 06:17:14